



Déclaration Liminaire au CSA de la MA Chalons en Champagne

MA Châlons en Champagne

Le 16 septembre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Depuis plusieurs mois, et même des années, l'**UFAP UNSa Justice**, en organisation syndicale responsable souligne avec insistance l'état de délabrement et les carences de la situation RH de notre établissement.

Pire encore les différents représentants de notre hiérarchie en ont fait le triste constat. Obligeant ces mêmes responsables à moduler les organisations de service défavorablement sur les volets sécuritaires et conditions de vie au travail pour de trop nombreux agents...

Aujourd'hui encore, nous sommes réunis pour tenter de trouver des solutions à un problème qui incombe uniquement à la très mauvaise gestion des effectifs par notre Administration de tutelle.

Nous ne pouvons pas cautionner la dégradation des conditions de travail de nos collègues en banalisant les effets et dommages collatéraux sur la santé et la qualité de vie des agents sur l'autel des économies en recrutement !

Le sujet est profond et dépasse largement les murs de notre établissement...

Nous ne nous associerons pas à une politique, même temporaire, du « *il faut faire avec ce que l'on a..., et attendre, peut-être..., un futur plus clément !?* ».

Le manque d'anticipation de l'Administration Pénitentiaire est un des paramètres qui explique cet échec et conduit inévitablement à l'épuisement des personnels de tous corps et grades !

Les méandres des décisions prises au nom du respect et de la dignité des règles ne doivent pas faire oublier les personnels. Ces mêmes agents qui servent depuis de nombreuses années avec loyauté et probité et abnégation.

Nous ne cautionnerons pas plus de désorganisation que nous n'en connaissons déjà, les modes dégradés à peine dissimulés sont réguliers, les horaires variables de plus en plus utilisés, l'écrtage des heures une réalité...

Nous ne deviendrons pas les bourreaux mandatés des défaillances d'une administration à la dérive.

Nous nous devons de défendre l'ensemble des personnels travaillant dans notre établissement quel qu'en soient les corps et les grades.

En conséquence, notre organisation locale, considère que l'administration doit garantir de bonnes conditions travail des personnels dont elle a la lourde et entière responsabilité.

L'administration doit mettre en suspend les demandes ou commandes politiques « superflues » ou de « confort » lorsque les enjeux sécuritaires et ou de santé de ses agents le justifient !

**Pour l'*UFAP UNSa Justice*, le syndrome du bon élève ne doit plus conduire à toujours faire plus...
avec de moins en moins de moyens !**

L'Administration doit apporter aux personnels chalonnais de sérieux gages d'améliorations pour un avenir proche, sans quoi aucune réflexion ne pourra s'articuler dans le respect du droit des agents !

Les élus au CSA